REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'économie et de l'emploi
Office cantonal de l'inspection et des relations du travail
Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir

REQUÊTE EN AUTORISATION SOUMISE À LA LTVTC

FORMULAIRE W-2 : REQUÊTE EN DÉLIVRANCE D'UNE AUTORISATION DE DIFFUSEUR DE VTC

Catégorie de la demande :
Exploiter un taxi

Sous-catégorie de la demande :
Diffuseur VTC

INFORMATIONS PRÉLIMINAIRES

Le transport professionnel de personnes est régi par la loi sur les taxis et les voitures de transport avec chauffeur du 28 janvier 2022 (LTVTC - RS/GE H 1 31) et son règlement d'exécution (RTVTC - RS/GE H 1 31.01).

La présente formule est destinée aux personnes physiques ou morales en vue de la délivrance d'une autorisation pour l'exploitation d'une entreprise de diffusion de courses, soit toute personne servant d'intermédiaire entre le client et le transporteur au sens de l'art. 5 let. d LTVTC.

L'autorisation concernée ne permet pas d'engager des chauffeurs ou d'être détenteur de véhicules de taxi ou de VTC, même par le biais d'une location. Cette activité doit faire l'objet d'une autre autorisation, à savoir une autorisation d'entreprise de transport.

Pour obtenir une autorisation d'exploiter une entreprise de diffusion de courses, la personne requérante doit :

- Avoir son domicile ou son siège en Suisse;
- Etre inscrite au registre du commerce;
- Être au bénéfice d'une autorisation lui permettant de travailler en Suisse;
- Être affiliée auprès d'une caisse de compensation ou disposer d'une attestation d'annonce délivrée par une caisse de compensation ;
- Avoir déclaré l'ensemble de son personnel à la caisse de compensation et être à jour avec le paiement de ses cotisations sociales.

DÉMARCHES SUBSÉQUENTES

En cas de délivrance de l'autorisation, la personne est tenue d'informer en tout temps la direction de la police du commerce et de lutte contre le tavail au noir (la PCTN) de tous les faits qui peuvent remettre en cause la validité de son autorisation (art. 6 al. 4 LTVTC).

La personne doit tenir un registre, dont une copie est transmise à la PCTN, et ce un mois après la délivrance de l'autorisation, puis chaque année avant le 31 mars (art. 38 al. 3 RTVTC).

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument (art. 35 LVTC et 42 al. 1 let. a RTVTC).

1. REQUÉRANT (Personne déposant la présente requête)

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : ..... Date de naissance : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

2. ENTREPRISE

Numéro IDE : .....

Numéro REG :.....

Raison sociale : .....

Complément raison sociale : .....

Nature juridique

☐ Société à responsabilité limités (SàrL) ☐ Société anonyme (SA) ☐ Société coopérative
☐ Société en nom collectif (SNC) ☐ Société en commandité ☐ Société simple
☐ Entreprise individuelle

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : .....

NPA : ..... Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Fax : .....

E-mail : .....

Site internet : https:// .....

En cas de pouvoir de signature collectif, veuillez saisir pour chaque représentants les coordonnées, même si elles sont identiques à celles du requérant. Si plus de 3 représentants, veuillez transmettre les coordonnées dans une page annexe comme indiqué ci-dessous.

2.1 Représentant 1 de l'entreprise[1]

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Nationalité : ..... Type de permis de travail : .....

Date de validité permis de travail (jour/mois/année) : .....

Sécurité sociale et droit du travail :

L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON

2.2 Représentant 2 de l'entreprise

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Nationalité : ..... Type de permis de travail : .....

Date de validité permis de travail (jour/mois/année) : .....

[1] On entend par représentant : les associés (pour la société simple, la SNC, et la société en commandite), le président et la personne qui exerce la direction de la société (pour la SA, la SARL, la Coopérative, la Fondation, et l'Association).

Sécurité sociale et droit du travail :
L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON

2.3 Représentant 3 de l'entreprise

☐ Madame ☐ Monsieur

Nom : ..... Prénom : .....

Nom de naissance : .....

Date de naissance : .....

Adresse

Rue : ..... Numéro : .....

Complément de rue : ..... NPA : .....

Localité : .....

Canton : ..... Pays : .....

Téléphone fixe : ..... Téléphone portable : .....

E-mail : .....

Nationalité : ..... Type de permis de travail : .....

Date de validité permis de travail (jour/mois/année) : .....

Sécurité sociale et droit du travail :
L'entreprise ou le représentant de l'entreprise est–il employeur ou a-t-il été employeur dans les 12 derniers mois ?

☐ OUI ☐ NON

REMARQUES IMPORTANTES

La Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir doit être en possession de l'original de la présente requête munie de toutes les pièces listées ci-dessous. Elle peut être déposée au guichet de la Direction de la police du commerce et de lutte contre le travail au noir (Rue de Bandol 1, 1213 Onex – 1er étage) ou transmise par voie postale.

Le traitement de la demande donnera lieu à la perception d'un émolument.

3. LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'APPUI DE LA REQUÊTE

3.1 Copie **du document d'identité** en cours de validité de la personne requérante.

3.2 Copie **du document d'identité** en cous de validité de la ou des personne/s ayant le pouvoir d'engager et de représenter la personne morale.

3.3 Copie de **l'autorisation permettant d'exercer une activité lucrative en Suisse**, pour les ressortissants étrangers.

3.4 **Attestation de l'affiliation auprès d'une caisse de compensation de la personne requérante, et attestation de soumission et/ou attestation prouvant l'acquittement** envers les employés des prestations sociales (AVS/AI/LPP) durant les 12 derniers mois précédant la requête.

3.5 Extrait du **registre du commerce** de l'entreprise induividuelle ou de la personne morale datant de moins de 3 mois.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR
ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Par sa signature, la personne requérante :

- atteste sur l'honneur que les informations contenues dans la présente formule ainsi que les pièces produites à l'appui sont exactes et conformes à la réalité;
- n'a pas omis de mentionner des informations susceptibles de remettre en cause les conditions de délivrance de l'autorisation ;
- prend acte que la PCTN, lors de l'instruction de la requête, peut requérir des renseignements et documents complémentaires nécessaires à l'examen des conditions de délivrance de l'autorisation auprès d'autres autorités en vertu des art. 4 LTVTC et 3 et 5 al. 3 RTVTC ;
- prend acte que durant l'exercice de l'activité, les autorités précitées se communiquent des renseignements et documents concernant la personne requérante nécessaires à l'accomplissement de leurs tâches respectives, tels que toute information pouvant remettre en cause les conditions de délivrance de l'autorisation, en application des art. 4 LTVTC et 3 RTVTC

Requérant

Lieu : ..... Date : .....

Nom et prénom : ..... Signature : .....

Représentant(s) de l'entreprise[2]

Lieu : ..... Date : .....

Nom et prénom : ..... Signature et tampon : .....

Nom et prénom : ..... Signature et tampon : .....

Nom et prénom : ..... Signature et tampon : .....

[2] En cas de pouvoir de signature collectif : le présent formulaire n'est réputé valablement signé par la personne morale propriétaire de l'entreprise que s'il est contresigné par les représentants pouvant engager conjointement la société propriétaire.